

Les données sur les échanges d'énergie électrique entre nos deux pays révèlent une remarquable stabilité dans les relations que nous avons érigées. C'est une stabilité fondée sur le respect scrupuleux des engagements pris. Le Canada a fait et fera tous les efforts possibles pour maintenir son statut de fournisseur fiable d'électricité aux États-Unis.

Les échanges d'énergie électrique entre le Canada et les États-Unis ont commencé dans la région du Niagara, au début du siècle. La Niagara Power Company, filiale canadienne de la Niagara Falls Power Corporation des États-Unis, a commencé à construire son usine en 1901; elle a exporté son énergie sur le réseau de la société-mère américaine afin d'approvisionner Buffalo. Ce commerce s'est développé considérablement depuis et ce, à l'avantage mutuel des deux pays. Pendant de longues périodes de cette relation, le Canada a été un important importateur net d'énergie. Dans les années 60, les importations et les exportations atteignaient presque un équilibre. Mais les toutes dernières années ont vu un accroissement substantiel de nos exportations nettes. En 1981, ces exportations ont atteint 9% de l'ensemble de l'énergie produite au Canada. Bien qu'importants, ces chiffres ne montrent pas un degré extraordinaire de dépendance des États-Unis à l'égard de l'électricité canadienne, qui ne représente qu'environ 1% de l'ensemble des approvisionnements des États-Unis et qu'un pourcentage légèrement plus élevé dans certaines régions. Une large part de ces exportations consiste en des ventes économiques d'énergie à court terme plutôt qu'en contrats d'approvisionnement ferme à long terme.

Autre développement intéressant: l'Office national de l'énergie et le gouvernement du Canada ont récemment approuvé l'exportation garantie d'énergie de la centrale nucléaire de Pointe Lepreau au Nouveau-Brunswick pour une période de 7 à 10 ans. La centrale, qui atteindra cette semaine jusqu'à 50% de sa capacité, devrait commencer à alimenter la Nouvelle-Angleterre en énergie plus tard cette année ou au début de l'an prochain.

En outre, il existe d'importantes ressources hydro-électriques au Nouveau-Québec, au Manitoba et à Terre-Neuve. En Ontario, l'option nucléaire est considérée comme la réponse à l'accroissement des besoins en électricité. L'Alberta dispose pour sa part des ressources nécessaires en charbon et en hydro-électricité. Dans les provinces de l'Atlantique, les options qui s'offrent sont l'énergie nucléaire, le charbon et, sur le plus long terme, l'énergie marémotrice.